

Séance du 16 février 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 10 février 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, adjoints ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mme Meyzenc, M. Escapil-Inchauspé, Mme Taieb, M. Laiguillon, Mmes Candillier, Bensoussan, MM. Boutonnet, Murat, Mmes Aragon, Picard-Felices, MM. Duzert, Etcheto, Pallas, Iriart, Nogues, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Durruty ; Mme Chabaud-Nadin à M. Neys ; Mme Brau-Boirie à M. Millet-Barbé ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Capdevielle à M. Pallas ; Mme Herrera Landa à Mme Aragon ; M. Bergé à M. Etcheto.

ABSENTE : Mme Belbaraka.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

M. Esmieu présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **MOYENS GENERAUX** - Nettoyage des locaux municipaux années 2015-2018 – Lot n° 1 : bâtiments administratifs rive gauche – Avenant n° 1 au marché conclu avec la société Onet Services.

Le 9 mars 2015, la Ville de Bayonne a conclu avec la société Onet Services un marché sur appel d'offres ouvert (marché n° 15014) pour le nettoyage de l'hôtel de ville et de ses annexes.

Ce marché est d'une durée d'un an reconductible trois fois, pour trois périodes d'un an.

Le marché comporte une part de travaux réguliers. Il prévoit également des prestations ponctuelles facturées sur la base d'un taux horaire figurant dans le contrat, cette partie étant fractionnée à bons de commande sans minimum ni maximum.

Le montant annuel du marché s'établit à 79 331,89 € HT se décomposant en prestations régulières pour un montant de 68 781,89 € HT et une estimation de 10 550 € HT pour les prestations ponctuelles.

Concernant le nettoyage des bureaux de « Solidarité » du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville, il a été décidé d'augmenter la fréquence d'entretien prévue initialement. Elle passera de « tous les 2 jours » pour des locaux de type bureau à une fréquence de « 5 jours par semaine » correspondant à des locaux de type « accueil du public ».

Le montant total annuel de l'avenant s'élève à 1 169,04 € HT.

Le montant total annuel du marché atteint ainsi 80 500,93 € HT, soit une augmentation de 1,47 %.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société Onet Services l'avenant n° 1 ci-annexé.

Adopté à la majorité.

MM. Iriart, Nogues s'abstiennent.

Ont signé au registre les membres présents.